

N°DCA-2020-015

- Membres
théoriques : 17
- Membres en
exercice : 17
- Membres
présents :
13
- Pouvoir :
1
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES

Le 21 octobre 2020, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 07 octobre 2020, s'est réuni au Conseil Départemental sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE.

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

MM. Christian DUVAL, Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur André GAUTIER.

Étaient absents excusés :

Mmes Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE – représentée, Virginie LUCOT-AVRIL, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Eric BLOND, le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Samuel PERDRIX, le Lieutenant Hervé PASQUIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis</i>	<i>Adapter le Patrimoine Optimiser la gestion financière du patrimoine</i>

*
* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n°2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,*
- *les différentes délibérations de création d'autorisation de programme modifiées,*
- *l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire.*

*
* *

Le présent rapport vise à exposer l'ajustement des crédits de paiement (CP) des autorisations de programme (AP) votées par le Service.

Ces éléments seront intégrés dans la décision modificative n°1 au budget principal de l'exercice 2020.

I) Autorisations de programme relatives à la politique immobilière

Autorisation de programme relative au Centre d'incendie et de secours de Montivilliers (AP 1409)

Les travaux ont été réceptionnés en juin dernier.

Les crédits de paiements de dépenses de cette opération ne nécessitent pas d'évolution.

Intitulé	Montant global	Crédits déjà consommés	Crédits de paiement	
			2020	2021
CIS MONTIVILLIERS	510 000,00 €	222 773,27 €	286 700,00 €	526,73 €

Cependant, dans le cadre de la convention de partenariat, le Conseil départemental s'est engagé à participer au financement des travaux de réhabilitation, de reconstruction ou de construction des sites inscrits dans la Nouvelle Politique Immobilière (NPI).

La convention de financement de la réhabilitation du Cis Montivilliers ayant été signée, il est donc proposé d'intégrer dans cette AP le phasage des recettes comme suit :

Recettes	Montant global	Crédits antérieurs	2020	2021	2022
FCTVA	83 660,40 €		36 543,73 €	47 030,27 €	86,40 €
Subventions	42 203,00 €		21 101,50 €	21 101,50 €	
Participation du Sdis	384 136,60 €	222 773,27 €	229 054,77 €	- 67 605,04 €	- 86,40 €
TOTAL	510 000,00 €	222 773,27 €	286 700,00 €	526,73 €	- €

Autorisation de programme relative au Centre d'incendie et de secours du Havre Sud (AP 1412)

Les travaux de dépollution ont commencé en juin dernier. La découverte de pollutions supplémentaires a conduit à augmenter la masse des travaux et leur durée.

La consultation relative à la construction du Cis est en cours. Le démarrage du chantier est envisagé au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Cela nécessite d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits déjà consommés	Crédits de paiement				
			2019	2020	2021	2022	2023
CIS LE HAVRE SUD	10 200 000,00 €	105 103,38 €	537 700,00 €	2 093 000,00 €	3 347 000,00 €	2 117 000,00 €	2 000 196,62 €
			200 723,03 €	1 171 000,00 €	4 003 000,00 €	2 760 000,00 €	1 960 173,59 €

Par ailleurs, les accords de financement du Conseil départemental et de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ayant été reçus, il est proposé d'intégrer, dans cette AP, le phasage des recettes comme suit :

Recettes	Montant global	Crédits antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
FCTVA	1 673 208,00 €	17 241,16 €	32 926,61 €	192 090,84 €	656 652,12 €	452 750,40 €	321 546,88 €
Subventions	2 479 066,00 €		443 750,00 €	250 000,00 €	693 750,00 €	250 000,00 €	841 566,00 €
Participation du Sdis	6 047 726,00 €	288 585,25 €	694 323,39 €	3 560 909,16 €	1 409 597,88 €	1 257 423,19 €	- 1 163 112,88 €
total	10 200 000,00 €	305 826,41 €	1 171 000,00 €	4 003 000,00 €	2 760 000,00 €	1 960 173,59 €	- €

Autorisation de programme relative à la réfection et l'aménagement du patrimoine bâti (AP 1606)

Les travaux de transformation de l'ex-CTA CODIS provisoire ont été impactés par la crise sanitaire du COVID-19. Bien qu'ayant démarré le 11 mai 2020, la non-cohabitation de plusieurs corps d'état sur le site allonge leur durée d'exécution. La réception devrait avoir lieu au cours du 4^{ème} trimestre 2020.

Les travaux de réfection au sein des Cis programmés en 2020 sont principalement situés à Caucriauville, Veules les Roses et Yport. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de participation auprès du Conseil départemental dans la mesure où il s'agit d'opérations de réhabilitations partielles éligibles au titre de la NPI.

Enfin, des travaux pour résoudre les désordres du bassin d'eaux pluviales du Cis de Luneray sont en cours.

Les décaissements en lien avec la période de garantie des opérations susmentionnées ne peuvent pas être envisagés d'ici la fin de l'exercice 2020. Il est donc proposé de prolonger l'AP d'une année et d'y porter les montants correspondants :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2019	2020	2021
Réfection et aménagement du patrimoine bâti	1 600 000,00 €	379 436,52 €	626 000,00 €	594 563,48 €	- €
			482 796,30 €	701 700,00 €	36 067,18 €

Autorisation de programme relative à la sécurité dans les établissements du Sdis (AP 1801)

S'agissant du groupe électrogène assurant la continuité d'alimentation électrique du CTA CODIS, l'avant-projet définitif du Maître d'œuvre a été validé. Le prestataire devrait être désigné d'ici au 1^{er} trimestre 2021.

Pour ce qui relève des préconisations de l'officier sûreté-sécurité, leur mise en œuvre a été décalée de 6 mois en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

Il y a donc lieu de prolonger l'AP sur l'année 2022 :

Intitulé	Montant global	Crédits déjà consommés	Crédits de paiement			
			2019	2020	2021	2022
Sécurité dans les établissements du Sdis	600 000,00 €	23 388,41 €	223 000,00 €	262 400,00 €	91 211,59 €	- €
			144 758,88 €	85 000,00 €	325 000,00 €	21 852,71 €

Autorisation de programme relative au développement durable et économies d'énergie (AP 1802)

La programmation 2020 suit son cours. Elle porte essentiellement sur les sites de Rives en Seine (ex Caudebec en Caux), Caucriauville et Lillebonne.

Ces travaux ont fait également l'objet d'une demande de participation auprès du Conseil départemental dans la mesure où il s'agit de d'opérations de réhabilitations partielles éligibles au titre de la NPI.

Dans l'attente d'une affectation géographique précise, les reliquats de crédits de paiement non consommés au titre de l'exercice 2019 sont reportés en 2022.

Intitulé	Montant global	Crédits déjà consommés	Crédits de paiement			
			2019	2020	2021	2022
Développement durable et économies d'énergie	1 400 000,00 €	141 477,35 €	353 500,00 €	450 100,00 €	370 000,00 €	84 922,65 €
			243 916,37 €	410 000,00 €		234 606,28 €

Autorisation de programme relative au Centre d'incendie et de secours de Fécamp (AP 1803)

Les résultats du concours de maîtrise d'œuvre n'étant toujours pas arrêtés, il est nécessaire de tenir compte du décalage de près d'un an que cela induit sur la programmation :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
CIS FECAMP	6 415 000,00 €	20 000,00 €	500 000,00 €	2 680 000,00 €	2 900 000,00 €	315 000,00 €	- €
		3 325,20 €	10 000,00 €	130 000,00 €	450 000,00 €	3 000 000,00 €	2 821 674,80 €

En parallèle, les prévisions de recettes sont ajustées comme suit :

Recettes	Montant global	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA	1 052 316,60 €		545,47 €	1 640,40 €	21 325,20 €	73 818,00 €	492 120,00 €	462 867,53 €
Subventions	1 939 167,00 €				538 250,00 €	755 750,00 €	645 167,00 €	
Participation du Sdis	3 423 516,40 €	3 325,20 €	9 454,53 €	128 359,60 €	- 109 575,20 €	2 170 432,00 €	1 684 387,80 €	- 462 867,53 €
total	6 415 000,00 €	3 325,20 €	10 000,00 €	130 000,00 €	450 000,00 €	3 000 000,00 €	2 821 674,80 €	- €

Autorisation de programme relative au Centre d'incendie et de secours des Grandes-Ventes (AP 1907)

Le marché de maîtrise d'œuvre a commencé en mars dernier.

L'Avant-projet définitif a été validé récemment. Le permis de construire va donc pouvoir être déposé.

Les consultations relatives aux travaux devraient être lancées d'ici la fin de l'exercice 2020.

Les crédits de paiement sont recalés pour tenir compte de cette nouvelle planification.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
CIS LES GRANDES VENTES	2 512 000,00 €	10 000,00 €	111 000,00 €	663 000,00 €	900 000,00 €	800 000,00 €	28 000,00 €
		4 642,80 €		1 280 000,00 €	1 040 000,00 €	49 000,00 €	27 357,20 €

En parallèle, les prévisions de recettes sont ajustées comme suit :

Recettes	Montant global	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA	393 860,04 €		761,60 €	- €	209 971,20 €	170 601,60 €	8 037,96 €	4 487,68 €
Subventions	459 300,00 €		62 500,00 €	62 500,00 €	114 825,00 €	114 825,00 €	52 325,00 €	52 325,00 €
Participation du Sdis	1 658 839,96 €	4 642,80 €	47 738,40 €	1 217 500,00 €	715 203,80 €	- 236 426,60 €	- 33 005,76 €	- 56 812,68 €
total	2 512 000,00 €	4 642,80 €	111 000,00 €	1 280 000,00 €	1 040 000,00 €	49 000,00 €	27 357,20 €	- €

II) Autorisation de programme comprise dans le PPE

Les ajustements proposés tiennent compte des décalages de livraison de matériels et sont conformes aux modifications du PPE, objet d'un rapport dédié.

S'agissant des AP relatives aux matériels de formation, pratiques sportives et ceux dédiés à la santé et au secours médical, les reliquats de crédits de paiement 2019 ont été reportés en fin d'AP dans l'attente d'une potentielle affectation.

Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels non-opérationnels (AP 1901)

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
Matériels non-opérationnels du PPE	1 837 746,00 €	417 819,00 €	447 373,00 €	455 222,00 €	517 332,00 €
	1 855 523,00 €	309 309,56 €	497 373,00 €	534 261,00 €	514 579,44 €

Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels d'intervention courants (AP 1902)

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
Matériels d'intervention courants du PPE	5 008 924,00 €	1 404 386,00 €	1 678 750,00 €	1 148 379,00 €	777 409,00 €
		1 241 614,11 €	1 810 927,00 €	1 097 787,00 €	858 595,89 €

Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels roulants et navigants (AP 1903)

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
Matériels roulants et navigants	9 713 377,00 €	1 717 463,00 €	2 565 330,00 €	2 517 651,00 €	2 912 933,00 €
	9 695 600,00 €	1 280 715,26 €	2 656 055,00 €	2 898 339,00 €	2 860 490,74 €

Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels de formation et de pratique des activités physiques et sportives (AP 1904)

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
Matériels de formation et sports	138 836,00 €	35 734,00 €	60 877,00 €	42 225,00 €	- €
		35 402,10 €			331,90 €

Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels SSSM (AP 1905)

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
Matériels SSSM	315 098,00 €	83 297,00 €	83 346,00 €	69 566,00 €	78 889,00 €
		77 263,27 €			84 922,73 €

III) Autorisation de programme non comprise dans le PPE

Autorisation de programme relative à la modernisation des outils informatiques de gestion (AP 1302)

Les crédits de paiement non consommés en 2019 sont redéployés en 2020 et 2021 pour la mise en œuvre du télétravail et sa sécurisation.

Il est donc nécessaire de prolonger l'AP sur 2021 comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2019	2020	2021
MOIG	1 675 000,00 €	1 409 295,93 €	157 704,07 €	108 000,00 €	- €
			130 920,37 €		26 783,70 €

Autorisation de programme relative au reconditionnement, l'aménagement, la maintenance et les équipements des matériels roulants (AP 1604)

L'AP est réduite à hauteur des crédits de paiement non consommés de l'exercice 2019.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement		
		Crédits déjà consommés	2019	2020
Reconditionnement, aménagement, maintenance et équipements des matériels roulants	1 820 920,00 €	971 349,98 €	489 700,00 €	359 870,02 €
	1 777 927,93 €		446 707,93 €	

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20201021-DCA-2020-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

Affichage : 21/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER